

225C0667
FR0000054470-FS0319

17 avril 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 avril 2025, la société de droit allemand DWS Investment GmbH¹ (Mainzer Landstraße 11-17, 60329 Francfort-sur-le-Main, Allemagne), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 avril 2025, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, pour le compte desdits fonds, 5 315 486 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 4,06% du capital et 3,70% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une restitution d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues à titre de collatéral.

¹ DWS Investment GmbH agit en qualité d'« *investment firm* » et peut exercer les droits de vote attachés aux actions à sa discrétion en l'absence d'instructions spécifiques.

² Sur la base d'un capital composé de 130 796 105 actions représentant 143 604 865 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général